



ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur de la zone Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale, (CEEAC), à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document initial relatif à l'action pour le "Programme d'appui aux Réformes et au Renforcement des Capacités Institutionnelles de la CEEAC – Secteur Paix et Sécurité "

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui aux réformes et au renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC – Secteur Paix et Sécurité Numéro CRIS: RCO/FED/039-813 Financé par le Fonds européen de développement	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Communauté économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) / Région Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé & Principe-STP, Tchad) et siège de la CEEAC (Libreville)	
3. Document de programmation	PIR 11 ^e FED pour l'Afrique centrale (2014-2020)	
4. Secteurs de concentration	- Secteur 1: "Intégration politique et coopération en matière de paix et de sécurité", objectif: "Amélioration de la stabilité politique régionale et de la gouvernance démocratique ..." - Secteur 3: "gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité", Objectif 3.1: "Gestion plus durable des ressources naturelles..."	Aide Publique au Développement: OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 19 000 000 EUR Montant total de la contribution du 11 ^e FED: 19 000 000 EUR	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet - Gestion directe – passation de marchés de services - Gestion indirecte avec Office des Nations Unies pour la drogue et le crime (UNODC)	
7. a) Code(s) CAD	15110 - Politiques publiques et gestion administrative – 30% 15210 - Gestion et réforme des systèmes de sécurité – 50% 410 Protection de l'environnement -20%	
b) Principal canal de	52000 – Consultants/Sociétés de Conseil	

¹ L'Aide Publique au Développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement » .

distribution	41128 – UNODC			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	☒
	Aide à l'environnement	☐	☒	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes)	☐	☒	☐
	Développement du commerce	☒	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	☒	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	☐	☒	☐
	Lutte contre la désertification	☒	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	☒	☐	☐
	Adaptation changement climatique	☒	☐	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Impact envisagé dans le champ du programme «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent» et de l'initiative «Bio-diversity for Life» - volet spécial « la crise de la faune sauvage »			
10. Objectifs de développement durable (ODDs)	Objectifs ODD principaux: ODD 16 et ODD 15 Objectif ODD secondaire: ODD 1			

RESUME: Le "Programme d'appui aux réformes et au renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC – Secteur paix et sécurité" (dans le texte, le Projet) est proposé pour: **1°)** Appuyer le processus de réformes institutionnelles et organisationnelles de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et de son secrétariat général; **2°)** Appuyer la réalisation efficace et efficiente du mandat de la CEEAC dans le champ des priorités stratégiques de l'architecture africaine de paix et sécurité (APSA); **3°)** Appuyer la lutte contre le braconnage et les trafics des ressources naturelles, selon un axe sécuritaire.

Le Projet, dans son ensemble, entend contribuer à l'amélioration de la stabilité politique régionale et la gouvernance démocratique grâce à des institutions et des mécanismes régionaux renforcés. En lien avec ces objectifs, il s'agira pour le Projet de: **i)** fournir assistance et conseil, tant stratégiques qu'opérationnels, afin de soutenir et d'accompagner le pilotage du processus des réformes institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC; **ii)** appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités individuelles et opérationnelles des organes de mise en œuvre du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), et des services dédiés du Secrétariat général; **iii)** renforcer les capacités de gestion administrative, comptable et financière et de programmation du Secrétariat général ainsi que l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et de redevabilité et une meilleure gestion des projets et des ressources mises à disposition; **iv)** appuyer dans le cadre de la conclusion d'un accord de délégation avec Office des Nations Unies pour la drogue et le crime (UNODC), le déploiement d'une action dédiée au renforcement des cadres législatifs nationaux et des capacités des pouvoirs publics contre les trafics des ressources naturelles et le braconnage.

Index des acronymes, en annexe

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Le contexte politique en Afrique centrale reste celui défini lors de la programmation du programme indicatif régional (PIR) 11^e FED, avec un climat sécuritaire préoccupant. L'année 2015 a connu dans la région une nouvelle vague d'insécurité, marqué par l'augmentation des actes terroristes (Cameroun, Tchad, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo), des trafics et du grand banditisme. Les violences perpétrées par Boko Haram et la LRA ont entraîné le déplacement forcé de plusieurs millions de personnes. La situation des droits de l'homme et humanitaire s'est détériorée (Cameroun, Tchad, Burundi, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine). La montée du radicalisme religieux constitue par ailleurs un autre risque de détérioration du climat sécuritaire dans la région avec l'émergence de violences à connotation religieuse.

Le lancement des processus électoraux en Afrique centrale, qui concerne d'ici 2017 plusieurs pays de la zone CEEAC (Cameroun, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad), catalyse par ailleurs les tensions et augmente significativement le risque ponctuel ou structurel de violences politiques (Burundi, Congo, République Démocratique du Congo), requérant une attention soutenue en termes d'analyse de situations, de prévention des violences préélectorales, de médiation et d'appui au dialogue démocratique.

La prolifération des crises et la configuration régionale des menaces, ont rappelé aux Etats d'Afrique centrale la nécessité de renforcer leur dispositif de sécurité collective tel que fixé par le Protocole du conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Le degré d'opérationnalité et la capacité de réaction rapide du COPAX repose sur un ensemble d'institutions et d'organes de mise en œuvre, tels que le mécanisme d'alerte rapide (MARAC) et la force multinationale (FOMAC), dont le fonctionnement demeure néanmoins perfectible.

La CEEAC rencontre des obstacles importants de différents ordres, juridiques, institutionnels et réglementaires notamment, qui l'empêchent d'atteindre la pleine réalisation de son mandat. Elle connaît aussi des problèmes sérieux mettant en lumière la faiblesse des capacités institutionnelles de la CEEAC et de son Secrétariat général dont le bon fonctionnement est critique pour la gestion permanente du COPAX, l'efficacité du dispositif régional de sécurité collective et sa pleine intégration opérationnelle dans l'architecture africaine de paix et de sécurité de l'union Africaine, dont la nouvelle feuille de route 2016-2020 rappelle les principaux enjeux et les priorités stratégiques en matière de paix (prévention, gestion, résolution de conflits et reconstruction) et de sécurité (lutte contre les risques et menaces à la sécurité intérieure et transfrontalière des Etats).

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

L'appui aux actions de consolidation de la paix et la sécurité, et de prévention des conflits, est un élément essentiel de l'action extérieure de l'UE (Article 10.A du Traité de Lisbonne). La nouvelle stratégie "Vision partagée, action commune: Une Europe plus forte" souligne à ce titre l'importance de renforcer nos partenariats régionaux dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. L'appui de l'UE à l'intégration régionale des pays ACP est défini dans l'Accord de Cotonou (révisé en 2001 et 2010) et a pour objectif central de promouvoir la paix et la sécurité comme des préalables au développement. Les stratégies de l'UE pour l'Afrique (2005, 2007) ont recensé les axes prioritaires pour le secteur de la paix. Des plans d'action en matière de prévention et de gestion de conflits ont été établis. Les principes de subsidiarité et de solidarité entre l'UA et les communautés économiques régionales, dont la CEEAC, ont alors été soulignés et le partenariat Afrique-UE prend pleinement en compte la structure institutionnelle et les niveaux continental et régional de

l'architecture de paix et de sécurité et l'intègre dans la formulation de ses axes prioritaires. Le présent appui renforce l'Union européenne dans sa position de poursuivre ses objectifs.

Pour son action en matière de lutte contre les trafics des ressources naturelles, le Projet s'aligne sur les objectifs et les cibles du plan stratégique en faveur de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en particulier objectif d'Aichi 12 (« D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation est amélioré et maintenu »). Le Projet contribuera à la réalisation de l'objectif du programme thématique «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent» et de l'initiative «Biodiversity for Life» pour ce qui concerne notamment son volet spécial relatif à « la crise de la faune sauvage » consacré à la lutte contre l'augmentation dramatique du braconnage et l'expansion du commerce illicite des espèces menacées d'extinction.

La CEEAC fait partie intégrante de l'architecture de paix et de sécurité (APSA) fondée par le conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine. La mise en place des instances du COPAX, la coordination des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits dans la région, et le développement des politiques régionales en matière de paix, sécurité et stabilité, constituent un pilier fondamental du mandat de la CEEAC. Dans ce contexte, les Etats d'Afrique centrale ont adopté une série d'instruments juridiques et institutionnels: Pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC (Malabo, février 2000); Protocole relatif au conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) (Malabo, février 2000 à Malabo), règlements intérieurs de la commission de défense et de sécurité (CDS), de la force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et du mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) (Malabo, 2002).

La consolidation du dispositif de sécurité collective est devenue une priorité politique et stratégique pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC réunis en conférence à N'Djamena, en mai 2015. Simultanément, il a été constaté la nécessité d'accélérer le processus de réforme du protocole du COPAX – vaguement engagé en 2009 sous l'impulsion des orientations de la Vision Stratégique de la CEEAC à l'Horizon 2025 (Brazzaville, 2007). En outre, il a été décidé le lancement "d'une réforme institutionnelle profonde de la CEEAC", partant du constat que le fonctionnement quotidien du Secrétariat Général de la CEEAC rencontrait plusieurs obstacles d'ordre institutionnel et organisationnel. Ce processus de réformes a été placé sous le leadership politique du Président alors en exercice de la CEEAC, Ali BONGO-ONDIMBA, Président du Gabon, avec l'appui des Ministres en charge de l'intégration des Etats membres de la CEEAC. La CEEAC a initié une première série de consultations autour de la révision globale du COPAX. Enfin, bien qu'aucun plan d'action n'ait encore été décidé, une Feuille de Route de la Réforme pour la réalisation d'un audit du cadre légal et réglementaire de la CEEAC a été produite par le Secrétariat général.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

- L'appui au processus de réformes et le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC concernera l'ensemble des structures et des services de la CEEAC. Pour la réforme administrative, le Département en charge des programmes, du budget, de l'administration et des ressources humaines (DPBARH) au Secrétariat général sera le plus concerné (ciblé), en particulier la Direction administration et ressources humaines ainsi que la Direction programme et budget. Cet appui devra se développer en étroite collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général de la CEEAC afin d'apporter conseil dans l'élaboration, la communication et le suivi de l'appui au plan de réformes mais aussi obtenir le soutien politique et stratégique nécessaire pour la mise en œuvre des mesures adoptées et des activités. En outre, le renforcement des capacités organisationnelles, y compris dans le champ de gestion des projets, concernera l'ensemble des services du Secrétariat général, notamment ceux du

Département de l'intégration humaine, paix, sécurité et stabilité (DIHPSS). L'appropriation de la réforme – dans le champ des actions mise en œuvre par le Projet, fera l'objet d'une attention particulière portée à l'ensemble du personnel (groupe cible), y compris en termes de renforcement des capacités humaines et de développement/évaluation des compétences de gestion. Enfin, l'Agence comptable et le contrôleur financier du secrétariat général seront parties prenantes, conjointement avec la Direction Programme et Budget, dans la planification, la mise en œuvre et suivi de l'appui au renforcement des capacités de gestion budgétaire, financière, comptable et administrative. Le Banque africaine de développement (BAD) soutenant par ailleurs le processus de réforme et de modernisation du système de gestion du Secrétariat général, sera consultée.

- L'appui à la réalisation du mandat de la CEEAC en matière de paix et sécurité et à sa pleine intégration opérationnelle dans l'APSA concerne les instances statutaires du COPAX. Il s'agit des instances chargées de la mise en œuvre des instruments et décisions du COPAX dont la structure actuelle est définie par l'organigramme du Secrétariat général (organe technique non décisionnel): la Direction des affaires politiques et du mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (DAP-MARAC/Service diplomatie préventive et médiation, service du MARAC); la force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) dont la permanence est assurée par l'Etat-major régional (EMR); la Direction de la sécurité humaine (DSH); la cellule de liaison OSC; le comité des ambassadeurs des Etats de la CEEAC en poste à Libreville; le réseau des parlementaires de l'Afrique centrale (REPAC).

Le Projet devra par ailleurs développer une collaboration étroite avec l'unité de gestion CEEAC chargée de l'APSA support programme" (Facilité paix) en particulier pour le secteur de la prévention et de la gestion de conflits (DPA-MARAC, FOMAC) dont la mise en action nécessite d'être ajustée avec le dispositif APSA. Une autre partie prenante qu'il sera important d'engager autant que possible, est la commission de défense et sécurité (CDS) qui est l'organe consultatif chargé de la préparation technique des décisions du COPAX, constitué des Chefs d'Etat-Major des armées, Chefs de police et gendarmerie, Hauts-représentants de Ministères des Affaires Etrangères et de l'Intérieur. A noter que la phase d'identification du Projet a pu mobiliser et bénéficier, grâce à l'intervention du Secrétariat général, de l'appui des représentants des Etats membres du COPAX à un niveau opérationnel/experts. Aussi, l'appui axé sur le renforcement de l'intégration opérationnelle de la sous-région dans l'APSA, devra de façon complémentaire faciliter les moyens de communication, de consultation et de collaboration entre les organes de l'Union Africaine et de la CEEAC, voire de la CEDEAO.

Dans le champ des actions d'appui qui pourraient cibler le renforcement des compétences et des capacités des composantes rattachées à la FOMAC pour leur participation effective et efficiente aux missions de paix multinationales et multidimensionnelles, les institutions et centres nationaux spécialisés à vocation régionales (dont EIFORCES, ESIG, EEML, EGT) seraient les bénéficiaires. En outre, le Projet apportera si possible/pertinent son appui technique à l'élargissement du réseau des centres de formation à vocation régionale à d'autres centres éventuellement identifiés en cours de projet (à titre d'exemple: le Collège des Hautes Etudes de Stratégie et de Défense en République Démocratique du Congo).

- Dans le domaine de la lutte contre les trafics et l'exploitation illégale des ressources naturelles, la commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) de la CEEAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales. La CEEAC a signé mémorandum d'entente en 2015 avec l'Office des Nations Unies pour la drogue et le crime (UNODC) pour coopérer dans la lutte anti-braconnage et contre la criminalité faunique et floristique, le commerce illégal des espèces animales et végétales menacées et interdites, l'exploitation illégale du bois et des ressources naturelles. L'UNODC est membre de l'International Consortium on Combating Wildlife Crime (ICWC) avec le secrétariat de la

Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES, Interpol, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). D'autres organisations de la société civile, regroupées au sein du réseau EAGLE (Eco-activists for governance and law enforcement) sont également partie prenante sur cette thématique spécifique. Les partenaires et acteurs nationaux concernés par la mise en œuvre de l'action, comprennent: i) les pouvoirs publics (la police, la gendarmerie, la douane, les gardes forestiers, les unités de lutte contre le braconnage); ii) les organes de lutte contre la corruption et les cellules de lutte contre la criminalité financière des Etats membres de la CEEAC; iii) les législateurs, les procureurs et les juges; iv) les parlementaires; v) les agences nationales en charge des questions de protection et conservation de la faune et de gestion des parcs nationaux, et les organes nationaux responsables de la protection de l'environnement.

- Les gouvernements des Etats de la CEEAC seront consultés et étroitement associés à la mise en œuvre des activités qui font appels à leurs administrations ou qui se déroulent sur leur territoire. Leurs ministères seront parties prenantes et pourront éventuellement engager leurs représentants (membres des MAE/MdD/MAI auprès des instances du COPAX; Ordonnateurs nationaux du FED en qualité de maître d'ouvrage délégué tels que selon les cas les ministères de la Justice et des droits de l'Homme, de l'Intérieur et de la Défense; les services publics sécuritaires ou civils concernés; etc.) ou encore les commissions nationales.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Appui à la réforme institutionnelle de la CEEAC: La CEEAC n'est à ce jour pas parvenue à mettre en œuvre une véritable politique régionale de sécurité collective, articulée autour de priorités claires et servie par des mécanismes pleinement fonctionnels. Cet état de fait résulte en grande partie de l'hétérogénéité des doctrines sécuritaires des États-Membres qui retardent l'émergence d'un concept stratégique sous régional unifié. Parmi les autres contraintes figurent les pratiques de gouvernance centralisée et de décision par consensus qui marginalisent politiquement l'institution depuis sa création. La 16^e Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC tenue à Ndjamena le 25 mai 2015 a entériné la décision de mener une réforme globale institutionnelle et organisationnelle de la CEEAC

La réforme du COPAX constitue un enjeu fondamental pour le bon fonctionnement du dispositif régional et conduit simultanément à la révision générale de l'architecture institutionnelle de la CEEAC et de ses textes fondamentaux. Celle-ci devra permettre l'adaptation de l'ensemble de la structure institutionnelle au contenu réformé du COPAX. Elle concerne aussi l'organigramme de la CEEAC, la redéfinition des compétences, et le renforcement (ou la précision) des pouvoirs exécutifs du Secrétariat général. Au terme du processus, il est attendu une architecture renforcée de la CEEAC, approuvée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et ratifiée par l'ensemble des EM-CEEAC.

La révision du COPAX et son protocole est complexe et concerne les principaux points: le positionnement du COPAX pour un fonctionnement plus réactif de son action; les processus décisionnels dans la gestion des politiques et aussi dans la gestion des crises; le renforcement des pouvoirs du conseil des ministres; l'activation du comité des ambassadeurs en tant que premier niveau de consultation politique; la réforme du Comité de Défense et de Sécurité (CDS) pour renforcer sa dimension technique (militaire, policier, civils) dans le processus décisionnel; le développement des structures d'accompagnement (élaboration d'un fonds COPAX, ...); la précision des instruments de programmation et de mise en œuvre; l'organisation et la structure rénovées du Secrétariat général, notamment de ses services dédiés aux activités du COPAX; le renforcement des pouvoirs du Secrétariat général p.ex. pour les missions d'enquête et l'envoi de représentant spéciaux; l'intégration éventuelle dans

l'architecture du COPAX des politiques et programmes sectoriels (programme frontières, programme ALPC, programme RSS par exemple) qui demeurent pour l'instant hors protocole.

Le processus de validation et d'adoption des réformes concerne la validation technique et politique des Etats membres de la CEEAC à travers le comité ministériel, le comité des ambassadeurs, et la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement. Le pilotage de la réforme nécessite le déroulement d'un dialogue politique soutenu, sectoriel et thématique, entre la CEEAC et ses États-Membres ainsi qu'avec l'Union Africaine et les autres communautés économiques régionales du continent visant à aboutir à un consensus sur l'état des lieux du système actuel de sécurité collective ainsi que sur les axes possibles de réforme du COPAX dans le champ des priorités stratégiques de l'APSA (Feuille de Route 2016-2020).

Appui à la prévention et gestion des conflits: Le mandat de la CEEAC en matière de gestion et de prévention de conflits est inscrit dans le protocole du COPAX à l'Article 4, qui stipule que "sans préjudice des attributions du conseil de sécurité de l'ONU et de celles de l'organe central du mécanisme de l'OUA", le COPAX a pour objectif de "prévenir, gérer et régler les conflits". L'Article 5 précise qu'il peut "constituer et déployer des missions civiles et militaires" et qu'il "veille en permanence à prendre des mesures de maintien, de consolidation et de promotion de la paix et de la sécurité intérieur de la communauté ou à ses frontières". Deux moyens ont été créés pour assister les instances du COPAX: le mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale (MARAC) et la force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC).

Le premier problème auquel est confrontée la CEEAC a trait à l'insuffisante théorisation du concept même de prévention des conflits appliqué à la spécificité des États-Membres de la CEEAC, qui ne permet pas à l'organisation régionale d'articuler un corps de règles opérationnelles encadrant l'alerte précoce et la diplomatie préventive.

La CEEAC doit aussi faire face à l'insuffisante fonctionnalité et opérationnalité du dispositif d'alerte rapide dont l'efficacité repose en premier lieu sur ses capacités de collecte et d'analyse des données. Il dépend aujourd'hui d'une base *intérimaire* de "correspondants décentralisés" dans un nombre limité de pays en lieu et place d'un système statutaire de "bureaux nationaux" indispensables à une mise en réseau institutionnel et interétatique de la diplomatie préventive, y compris en terme de médiation.

Pour la CEEAC, la pleine et effective opérationnalisation du MARAC est une priorité capitale avec le renforcement des capacités de surveillance et de veille stratégique (monitoring, collecte, analyse et partage) de la structure centrale du MARAC. A moyen terme, on estime qu'un effectif de 4 analystes, spécialisés géographiquement et maîtrisant l'ensemble des langues de la Communauté, devrait permettre de pourvoir aux besoins du MARAC. D'autre part, le développement et renforcement parmi les Etats membres de la CEEAC d'un réseau relié au service du MARAC, devrait ainsi renforcer le système actuel des correspondants décentralisés encore insuffisamment développé malgré leur rôle central en matière de prévention et de médiation; rôle qui devrait être complété par la mise en place aussi de mécanismes de médiation à la base (OSC des pays de la CEEAC). Enfin, le développement de capacités suppose la modernisation du système de gestion des données (traitements, classements et échanges standardisés et sécurisés; protocoles d'accès; etc.).

Appui à la multi-dimensionnalité de la FOMAC: La Force africaine en attente pour l'Afrique centrale (FOMAC), composante de la Force Africaine en Attente (FAA), a pour objet de mener les missions de maintien et de restauration de la paix et de sécurité ainsi que d'assistance humanitaire. La FOMAC est perçue aujourd'hui comme ayant gagné en expérience avec son déploiement en Centrafrique (MICOPAX) entre 2008 et 2013 ainsi qu'au travers sa

participation à plusieurs exercices multinationaux². Sa pleine fonctionnalité (mise en œuvre efficiente du déploiement des forces) est toutefois empêchée par une série d'insuffisances. Le problème d'efficience de la FOMAC est en partie dû à la lenteur du processus décisionnel du COPAX et au règlement de son fonctionnement. L'actualisation du corpus doctrinal de la FOMAC, et son harmonisation avec la doctrine continentale de la FAA sont des éléments essentiels au renforcement de la capacité d'appui stratégique et opérationnel de la CEEAC aux opérations africaines. La révision du Règlement de fonctionnement de la FOMAC est un élément important que la CEEAC doit engager avec la réécriture des concepts d'emplois multidimensionnels des principales composantes (terre, air, navale, police/gendarmerie, administration et budget, santé, et civile) et l'actualisation des différents arrangements techniques (accords sur les statuts de la force (SOFA), Règles d'engagement (ROE) en particulier). L'enjeu de l'opérationnalisation de la FOMAC renvoie aussi aux difficultés de génération des forces et aux faibles capacités multidimensionnelles sur les plans stratégique et opérationnel (imprécisions sur les effectifs réels, problèmes de non-conformité des règles d'engagement des troupes, grande disparité des niveaux de compétence des personnels, capacité insuffisante du PLANELM régional, etc.). La composition des effectifs FOMAC traduit aussi un déséquilibre important au détriment de ses composantes police et surtout civile, cette dernière ayant un rôle fondamental à jouer dans les domaines politique, humanitaire, du genre, des affaires civiles, de l'information publique et de l'administration, pouvant intervenir par ailleurs dans des champs d'interventions multiples du COPAX ou encore dans l'appui logistique aux autres composantes de la FOMAC. Le renforcement des capacités des personnels déployables passe par l'harmonisation des niveaux de formation, l'appui au développement des compétences ainsi que le renforcement des capacités des centres de formation. Le cas échéant, en coordination avec l'Union Africaine, un appui à la coordination des programmes de formation de la CEEAC/SIF serait nécessaire. Le renforcement des capacités de gestion et d'appui administratif, financier et logistique constitue aussi un préalable à la bonne planification et au bon déroulement des missions de paix. Enfin, la constitution et l'opérationnalisation d'un vivier d'experts civils est pour la CEEAC et la Commission de Défense et Sécurité, un élément prioritaire du processus d'opérationnalisation de la FOMAC.

Appuis au renforcement des capacités de gestion administrative et financière: La CEEAC est confrontée aux faiblesses de son cadre budgétaire, comptable et de gestion des ressources humaines. Un audit des 4 piliers, mené en 2011 sur financement de l'UE, conclut que les règles et procédures CEEAC "n'étaient pas correctement appliquées au sein du Secrétariat général" et souligne l'inadéquation du cadre juridique et opérationnel du système comptable, l'existence de lacunes dans la soumission des comptes, l'insuffisance des normes soutenant l'exercice du contrôle interne et l'insuffisante transparence dans la passation des marchés publics. La qualité et la couverture des informations relatives à l'exécution des dépenses doivent être renforcées davantage. Les états financiers de la CEEAC ne sont pas préparés ni présentés conformément aux standards internationaux et les fonctions d'audits sont à renforcer davantage. En matière de passation de marchés, le Secrétariat général de la CEEAC a mis en place des textes qui respectent les critères de référence internationaux. Toutefois, le respect des procédures n'est que partiellement observé dans les processus de passation de marché.

L'absence de système intégré de gestion apparaît comme l'une des plus grandes faiblesses organisationnelles de la communauté et jusqu'à présent, aucune action stratégique de portée générale n'a été menée pour la mise en place d'une plateforme intégrée de gestion intégrée administrative, budgétaire et comptable. La mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable du Secrétariat général est une priorité afin de réorganiser le service comptabilité,

²Biyongho (2003), Bahr-el Gazal 1 (2005), Sawa (2006), Bahr-el Gazal 2 (2007), Kwanza (2010), Loango (2014)

adopter des normes comptables internationalement reconnues et mettre en place un système de comptabilité d'engagement et des normes pour la gestion des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux, sont une priorité. L'exécution du budget, de l'engagement au paiement effectif par l'Agence comptable reste à opérationnaliser. Enfin, le circuit de la dépense nécessite d'être rationalisé. Outre la réforme des mécanismes de comptabilité, audit, contrôle interne et passation de marchés, l'actualisation du statut du personnel, la modernisation des outils de gestion du personnel et le renforcement des pratiques de gestion administrative seront indispensables pour renforcer la performance des services dédiés au sein du Secrétariat général. La mise en place d'un système intégré de gestion devrait renforcer l'orthodoxie de la gestion budgétaire, de l'engagement au paiement de la dépense. Ces réformes devraient permettre à la CEEAC de répondre aux critères d'un nouvel audit des 6 piliers.

Les capacités de la CEEAC à assurer une gestion budgétaire, financière, comptable et administrative plus efficiente de ses actions extérieures, incluant les opérations de soutien à la paix en Afrique centrale, devraient par ailleurs être renforcées. Ce renforcement des capacités de soutien administratif, financier et logistique aux opérations de paix devrait permettre à la CEEAC de disposer d'un cadre solide de gestion et de mobilisation des ressources dédiées au financement des opérations de paix à partir d'un fonds d'affectation spéciale du COPAX (à créer dans le cadre de la réforme du COPAX) servi par un vivier d'experts compétents dans les domaines administratif, budgétaire et logistique.

Un appui à la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles: Le trafic international des espèces sauvages s'élève à plusieurs milliards de dollars chaque année, et inclut des millions de spécimens de plantes et d'animaux. Pour certaines espèces, le niveau d'exploitation est très élevé et le commerce des espèces sauvages, en plus d'autres facteurs tel que la disparition des habitats, peut conduire à la disparition des espèces sauvages à l'échelle locale. La demande pour des produits des espèces sauvages provient d'un côté de leur utilisation dans la médecine asiatique traditionnelle et d'un autre côté d'un désir d'avoir des produits de luxe et des symboles de prestige. La valeur monétaire globale de ce trafic est importante et contribue en partie au financement d'activités criminelles et terroristes. Les États d'Afrique centrale sont mal préparés pour répondre aux défis posés par le trafic des espèces sauvages et la criminalité organisée sur leur territoire et dans la région. Parmi les problématiques auxquelles les États font face:

- Insuffisance des cadres juridiques sur la criminalité liée aux espèces sauvages;
- Manque d'approche stratégique, tactique ou opérationnelle en raison du fait que la criminalité liée aux espèces sauvages n'est pas considéré comme une priorité;
- Manque d'information et mauvaise compréhension des dynamiques de demande pour les produits des espèces sauvages et les acteurs impliqués;
- Frontières poreuses et contrôles frontaliers peu efficaces;
- Coopération /partage de l'information insuffisants entre organismes des pouvoirs publics;
- Systèmes de collecte, analyse et utilisation des renseignements insuffisants; manque de coopération dans le partage des renseignements;
- Manque de matériel de base pour les agents policiers, frontaliers, de douane et des autres fonctionnaires chargés de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages;
- Manque de formation et d'expertise avec les techniques d'enquêtes spéciales;
- Manque de capacité à assurer la gestion des lieux du crime et de police scientifique;
- Corruption, grande et petite, au sein des organismes chargés de l'abattage et mouvement des produits des espèces sauvages;
- Accent mis sur les « petits » criminels et braconniers, négligeant la grande criminalité;
- Manque de capacités à gérer l'ensemble des aspects du braconnage des espèces sauvage.

1.2 Autres domaines d'évaluation

SO.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Les risques sont d'ordre politique, social, économique et sécuritaire.

Risque	Niveau de risque	Mesures de mitigation du risque
Le faible soutien des États aux réformes et les lenteurs administratives retardent l'adoption des lois et des textes d'application des réformes de la CEEAC	E	Sensibilisation et dialogue politique sur toutes les questions stratégiques permettant de susciter un consensus au plus haut niveau sur les orientations de réforme.
Manque de (volonté de) collaboration entre les différentes acteurs institutionnels	E	Soutenir l'élaboration des mémorandums d'accord et des procédures opérationnelles (p.ex. feuilles de route). Renforcer les relations de travail via les formations
Incapacité budgétaire de la CEEAC de financer les postes des structures critiques et des services dédiés aux secteurs ciblés	E	Relais de financement limité des postes critiques par le programme PIR Dialogue avec les EM-CEEAC en vue d'un règlement régulier des cotisations.
Retards dans la réalisation des activités du programme dû à l'insuffisante disponibilité des cadres/experts CEEAC pourtant dédiés à la mise en œuvre de l'action.	M	Chronogramme clair et mutuellement accordé entre la CEEAC, la DUE et l'AT. Mise en place d'un monitoring du projet. Accord sur un plan de financement transitoire des experts CEEAC conditionné à un suivi qualité des prestations. Harmonisation des politiques de rémunération des personnels CEEAC
Insuffisante/mauvaise exploitation des effectifs formés	M	Appui au maintien des personnels formés dans les postes clefs. Mise en place d'un système de valorisation et de suivi des compétences développées
Périodes de tensions pré-électorales / risques de conflits sociaux et politiques	E	Suivi des situations pays et renforcement du dialogue politique de haut niveau
Hypothèses		
Les États-Membres resteront déterminés à engager le processus de la réforme de la CEEAC des programmes de réforme et notamment la révision du cadre juridique et institutionnel du COPAX, conformément à la décision prise lors du dernier sommet de N'Djamena et qu'ils agiront en commun en vue de résoudre les conflits sous régionaux par le dialogue politique. Les parties prenantes, y compris les EM-UE et les PTF, devront être consultés dans la préparation et la mise en œuvre des actions du Projet garantir complémentarité et convergence. La mise en place d'un dialogue structuré et continu entre les entités régionales (CEEAC) et nationales (EM-CEEAC, centres spécialisés, ...) contribue à renforcer la cohérence de l'action menée par le Projet. Un climat suffisamment stable et solide dans la région pour la poursuite des réformes politiques et administratives des EM-CEEAC visant la consolidation de la paix, la démocratie et de l'Etat de droit. Adoption des mesures nécessaires à la réforme institutionnelle et organisationnelle; adoption des cadres législatif et réglementaires permettant la mise en œuvre effective des réformes.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

L'expérience montre que le mode de gestion indirecte n'est pas nécessairement le plus approprié dans le cadre d'une action d'appui au renforcement des capacités de plusieurs structures institutionnelles, dont le maître d'œuvre dans le cadre du PAPS II, en l'occurrence le Secrétariat général de la CEEAC (organe non décisionnel) confronté à de multiples problèmes structurels et organisationnels. En outre, l'exécution du PAPS II par la modalité du devis-programme n'a

pas permis une appropriation optimale du projet. Cette modalité a aussi subi les effets de l'absence de ressources propres du Secrétariat général et son extrême dépendance financière aux contributions de ses États membres et aux aides extérieures. Le devis-programme s'est révélé aussi être un outil insuffisant – dans un contexte difficile – pour encadrer efficacement et de manière flexible et réactive les besoins à la fois en conseil, en appui technique et en contributions matérielles et opérationnelles (p. ex. procédures mal maîtrisées des marchés de fournitures pour répondre à temps à l'objectif). Une leçon importante est donc de pouvoir garantir au projet d'être en position de pourvoir sans obstacle majeur à la fois aux besoins en assistance technique (conseil, appui spécifique), en contributions matérielles (p.ex. équipements dans les temps impartis) et en évaluation qualitative, stratégique et de suivi (p. ex. aux fins d'apprentissage et d'ajustement). A ce titre, les difficultés financières actuelles du Secrétariat général de la CEEAC, et les faiblesses de sa gestion interne, appellent la prudence dans la formulation des moyens à mettre en œuvre. Le Projet devra aussi répondre à l'exigence d'un suivi strict et réactif. La capacité de mise en œuvre, de suivi et d'encadrement de l'appui en faveur de la CEEAC sera rendue possible à travers la mobilisation d'une Assistance technique permanente (long-terme) sous contrat de services et selon le mode de gestion directe. Enfin, pour des raisons similaires, mais aussi pour des raisons de capacités de réseaux et de collaboration interinstitutionnelle, l'action en matière de lutte contre les trafics des ressources naturelles sera réalisée en gestion indirecte avec l'organisation internationale UNODC.

L'expérience rappelle aussi l'importance d'une politique cohérente en matière de gestion des ressources humaines. La mise en œuvre du PAPS II a mis en évidence le fait qu'il n'était pas soutenable de fournir un appui financier aux différents postes des experts CEEAC ou des personnels projets sans capacité de vérifier en retour, quantitativement et qualitativement, la valeur-ajoutée et la qualité des prestations ou encore la cohérence de l'appui et sa complémentarité avec d'autres actions. Il sera donc important de promouvoir auprès de la CEEAC le besoin de rationaliser sa gestion des ressources humaines (contrôle des contrats de travail, harmonisation des salaires et indemnités, normalisation des missions et per diem, etc.). Le projet s'emploiera à répondre à la nécessité de garantir plus d'efficacité des services de la CEEAC en lui apportant un appui technique spécifique et en appuyant les réformes par ailleurs.

Enfin, un enseignement important de ce type d'actions a trait à la dimension interinstitutionnelle et interétatique du Projet dans sa dimension régionale et sectorielle (sensible) qui implique la nécessité de garantir une distribution équilibrée dans l'appui qu'il devra fournir aux différentes instances et aux différents services de la CEEAC dans leurs mandats et compétences propres ou partagés. Dans ce cadre, la promotion du dialogue politique sectoriel, stratégique et thématique, la collégialité et la mise en œuvre commune (ou du moins politiquement approuvée) des activités sont des éléments essentiels pour le pilotage de l'action. Le Projet devra veiller aussi à associer les acteurs institutionnels/politiques clefs qui disposent d'un poids décisif pour orienter et appuyer les réformes de l'organisation régionale. A ce titre, l'équipe d'assistance technique du Projet est attendue de faciliter la planification et l'organisation des activités de dialogue entre les parties prenantes, tenant une position neutre et plus naturellement orientée vers des solutions opérationnelles (suivi, transposition des conclusions en propositions de plans d'action). Dans le même ordre d'idée, l'action de l'UNODC envisagée dans ce Projet met l'accent sur la création de mécanismes de coordination parmi les acteurs gouvernementaux avec la désignation de points focaux institutionnels (attribué à un poste et pas à une personne) afin de garantir une cohérence et un impact forts des appuis apportés auprès des acteurs clefs.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

L'action se développera en synergie avec les programmes existants des partenaires financiers et techniques de la CEEAC et de ses États membres. Il complètera leur intervention dans les secteurs clefs, tel que notamment avec la BAD dans le renforcement des capacités de gestion de

la CEEAC, avec les États-Unis dans la mise en place de systèmes sécurisés de communication CEEAC, avec le Canada dans l'appui à l'Unité électorale.

Une attention toute particulière sera portée à l'établissement de synergies de moyens avec la facilité paix/APSA Support Programme dans les secteurs liés au mandat du COPAX et au partenariat entre la CEEAC et l'Union Africaine. Ainsi les domaines prioritaires liés au mandat de la CEEAC et tels que spécifiés dans la feuille de route de l'AAPS 2016-2020, seront appuyés par les deux programmes de façon complémentaire en matière de prévention et gestion de conflit notamment ainsi que pour les autres secteurs prioritaires pouvant être traités durant la mise en œuvre. A ce effet, un mécanisme de suivi, de consultation et d'échange d'informations sera mis en place pour vérifier/garantir de façon continue la complémentarité de leurs actions auprès de la CEEAC.

La complémentarité de l'appui sera aussi recherchée avec les autres appuis existant ou à venir de l'UE dans les secteurs de la paix la sécurité, la justice ou encore dans l'environnement et la protection des écosystèmes fragiles. ECOFAC6 interviendra pour le renforcement de la gestion des aires protégées et les échanges de bonnes expériences via capitalisation. Plusieurs points de vérification seront effectués quant à la mise en œuvre des projets financés par le Fonds fiduciaire d'urgence "Sahel" ou l'Instrument contributing to Stability and Peace (IcSP) pour ses appuis courts et longs termes dans la région.

Les points de complémentarité et de convergence seront vérifiés dans les appuis UE pour les secteurs sécurité (police notamment), justice et gouvernance des programmations nationales (Cameroun, Tchad, Congo) et régionales (Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est).

En matière de développement des capacités de gestion administrative et financière, le Projet vérifiera les prolongements éventuels de l'appui fourni par la BAD à la CEEAC, via son programme d'appui institutionnel (PARCI/BAD) financé par le Fonds africain de développement; ainsi que par la Banque mondiale (BM) via un fonds subsidiaire, pour une aide accordée à la CEEAC pour la période 2011-2015 (limité au secteur agricole néanmoins).

Enfin, l'action de l'UNODC s'appuiera sur ses partenaires internationaux tels que le consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), des réseaux transfrontaliers liés aux pouvoirs publics touchant la criminalité liée aux espèces sauvages, ainsi que des ONG. UNODC s'appuiera aussi sur l'expertise gagnée à travers de ses projets luttant contre la criminalité transnationale organisée, notamment en ce qui concerne le renforcement de capacités du système judiciaire pénale. L'organisation sous régionale COMIFAC, pourrait jouer un rôle lors de consultations, étant donné son rôle régional pour la conservation, la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Le Projet collaborera avec le Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) qui a pour mission principale d'assister les Etats membres de l'Afrique centrale et le Secrétariat de la CEEAC dans leurs actions d'appui à la paix et la stabilité dans la sous-région.

3.3 Questions transversales

Les droits de l'homme, l'égalité des genres et l'environnement sont les principales questions transversales qui seront abordées par le Projet. En différents secteurs clefs (criminalité transnationale par exemple), le Projet promouvra l'intégration d'une perspective de genre dans les aspects de prévention, de suivi et d'intervention pour le secteur sécurité et apportera par ailleurs une attention particulière à la lutte contre les discriminations faites aux femmes.

Certaines activités intégrées aux services du DIHPSS devront permettre une collaboration renforcée avec les acteurs locaux et les OSC pour améliorer leurs capacités de monitoring et d'analyse des situations en matière de respect des droits humains, droits de la femme, de

l'enfant et des mineurs non accompagnés. La promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes est une dimension centrale qui touche les questions de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits, la gestion des crises humanitaires, les opérations de maintien de la paix, ou le processus de reconstruction des sociétés et de l'État et de la réforme du secteur de la sécurité. L'environnement, au même titre que la démographie et que l'ordre social comporte une vulnérabilité pouvant menacer à court ou moyen terme la sécurité intérieure dans la région. La question sera abordée de façon transversale dans les différents axes du programme. Par ailleurs, il sera développé une coordination continue avec les actions du secteur prioritaire 3 du PIR 11^e FED pour l'Afrique centrale.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies. Il contribue principalement à atteindre progressivement les objectifs des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'Objectif 16 (paix et justice) et d'autre part, l'Objectif 15 (forêt, désertification et biodiversité), mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention de l'Objectif 1 (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim). Cela n'implique pas d'engagement de la part de la CEEAC qui bénéficie de ce programme.

Le Projet a pour objectif global d'améliorer la stabilité politique régionale et la gouvernance démocratique en Afrique centrale à travers l'appui à la consolidation des institutions régionales intervenant dans la promotion de la paix, la sécurité, la prévention et la gestion des conflits.

Les objectifs spécifiques du Projet sont:

Objectif Spécifique 1: Appuyer le processus des réformes institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC et de son Secrétariat général;

Objectif Spécifique 2: Appuyer la réalisation efficace et efficiente du mandat de la CEEAC dans le champ des priorités stratégiques de l'APSA.

Objectif Spécifique 3: Appuyer la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles, y compris la criminalité faunique, le trafic du bois et le trafic des minerais - selon un axe d'intervention sécuritaire.

Suivants les enjeux mis en évidences précédemment, les résultats suivants sont attendus:

Résultat 1 (R1): Le pilotage du processus de réforme de la CEEAC est appuyé et accompagné. Un diagnostic sur la mise en œuvre pérenne de l'ensemble de la réforme est réalisé et validés.

Résultat 2 (R2): L'exercice de réforme du protocole du COPAX est abouti et les mécanismes d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de gestion de conflits sont renforcés.

Résultat 3 (R3): Les capacités du MARAC à prévenir les risques sécuritaires, sont renforcées.

Résultat 4 (R4): La multi-dimensionnalité de la FOMAC est appuyée et les capacités de projeter des forces opérationnelles sont renforcées.

Résultat 5 (R5): La gestion administrative, comptable et financière et de la programmation des actions de la CEEAC, est améliorée/renforcée et conforme aux normes internationales.

Résultat 6 (R6): Les cadres législatifs nationaux et les capacités des pouvoirs publics sont renforcés pour lutter contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles en Afrique centrale - y compris la criminalité faunique, le trafic du bois et le trafic des minerais.

4.2 Principales activités

Les résultats escomptés seront atteints grâce à la réalisation des activités suivantes:

R1 – Le pilotage du processus de réforme de la CEEAC est appuyé et accompagné

Prestation d'assistance technique pour l'appui aux instances et structures de la CEEAC en charge du pilotage des réformes institutionnelles et organisationnelles.

A1.1 – Accompanyer/appuyer le dialogue politique sectoriel et thématique au sein de la CEEAC – aux niveaux stratégiques et opérationnels – afin de susciter un consensus sur l'état des lieux et les orientations de la réforme: i) aspects juridiques, institutionnels et réglementaires; ii) architecture et processus décisionnel du COPAX; iii) organes de mise en œuvre et de coopération sécuritaire (FOMAC, MARAC); iv) fonctionnement des services du COPAX (DIHPSS) et gestion administrative et financière (DIHPSS/DPBARH).

A1.2 – Développer et mettre en place une plate-forme régionale autour des appuis à la réforme institutionnelle de la CEEAC (échange d'informations, modalités de coordination, plans d'actions, suivi des complémentarités d'actions, etc.).

A1.3 – Renforcer les capacités des instances de la CEEAC à assurer le suivi et la mise en œuvre des mesures politiques nécessaires à la réforme.

A1.4 - Appuyer/accompagner les propositions de refonte de l'encadrement juridique de la CEEAC et accompagner la programmation, diffusion et mise en œuvre des réformes.

A1.5 – Appuyer la réforme des systèmes administratifs, financiers et opérationnels de la CEEAC, incluant l'amélioration des capacités de mobilisation des ressources domestiques (CIC) visant un financement fiable et pérenne de la CEEAC.

A1.6 – Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication, sensibilisation et promotion de la coopération interinstitutionnelle et interétatique afin a) d'appuyer l'intégration – et la visibilité - des politiques régionales de la CEEAC en matière de paix et de sécurité notamment dans l'axe du partenariat avec l'Union Africaine (les activités prendront en compte la dimension genre); b) de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions du Projet, et c) de garantir la complémentarité du Projet avec les autres initiatives régionales et nationales.

R2 – Révision du Protocole du COPAX

Prestation d'assistance technique pour l'appui à la révision et réforme du Protocole du COPAX.

A2.1 – Fournir un appui à l'examen du processus décisionnel et de l'architecture du COPAX.

A2.2 – Appuyer l'adaptation des outils conceptuels et textes juridiques sur la prévention et la gestion des conflits (développer le concept de prévention à l'instar de celui de la CEDEAO).

A2.3 – Développer, consolider et formaliser des procédures de gestion des crises et de planification des engagements stratégiques, conformes aux procédures continentales.

A2.4 – Mettre en place le comité des ambassadeurs (base juridique, mandat) et clarifier son ancrage institutionnel auprès du Siège et des Etats membres pour fonctionnement effectif.

A2.5 – Appuyer la constitution et l'opérationnalisation d'un conseil de sages, dédié à la médiation et inspiré du modèle implanté par l'UA.

A2.6 – Fournir un appui à l'examen des autres structures dédiées aux activités du COPAX au sein du Secrétariat général, telles que les groupes d'analyse stratégique (cellules ad hoc) ou d'autres services envisagés dans le champ des politiques sectorielles (Justice, droits de l'homme, RSS, etc.).

A2.7 – Renforcer les mécanismes et les moyens de communication entre le Secrétariat général et les Etats membres sur les questions de paix et de sécurité, y compris sur le plan technologique (appui diagnostic à la modernisation des systèmes d'information nationaux).

R3 – Les capacités de la CEEAC/MARAC à prévenir les risques sécuritaires, sont renforcées

Prestation d'assistance technique pour une capacité renforcée du MARAC et le renforcement des moyens opérationnels. L'appui de l'assistance technique devra éventuellement porter sur la fourniture limitée et justifiée d'équipements bureautiques, informatiques, de communication, moyens et équipement techniques, de matériel pédagogique.

A3.1 – Appuyer les travaux d'adaptation des outils conceptuels et les textes juridiques régissant la prévention des conflits (réforme des textes, développement du concept de prévention des conflits à l'instar de la CEDEAO; appui aux consultations de planification de la réforme).

A3.2 – Soutenir la mise en place d'un réseau sous-régional d'alerte précoce, reconnu et relié au service MARAC, en complément à l'actuel système de correspondants décentralisés.

A3.3 – Renforcer les capacités du réseau actuel de correspondants décentralisés, leur formation complémentaire et leur équipement.

A3.4 – Initier l'établissement des bureaux statutaires nationaux MARAC par une expérience pilote menée dans un échantillon de pays (Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad envisagés).

A3.5 – Fournir conseil et appui technique au développement d'une méthodologie de collecte et d'analyse et garantir le renforcement de compétences des analystes géographiques au sein du MARAC. Développer les formations (bénéficiaires principaux identifiés: 4 analystes).

A3.6 – Contribuer à l'enrichissement du dispositif de médiation par le renforcement des capacités ou la création des mécanismes de consultation, communication et concertation.

A3.7 – Appuyer la modernisation du système de gestion des données (traitements, classements et échanges standardisés et sécurisés; protocoles d'accès; etc.) et la formation des utilisateurs.

Ces activités seront complémentaires avec l'appui apporté par l'APSA Support Programme (formation pilotage du MARAC) et l'appui de l'UA-facilité paix (Equipements salle de veille et salle de situation du MARAC). L'APSA Support Programme se focalisera sur les aspects conceptuels et d'harmonisation des standards entre les systèmes d'alerte rapide UA-CEEAC.

R4 – La multi-dimensionnalité de la FOMAC est appuyés et les capacités de projeter des forces opérationnelles sont renforcées

Prestation d'assistance technique pour une capacité renforcée de la FOMAC et le renforcement des moyens opérationnels.

A4.1 – Appuyer l'EMR pour la réécriture des concepts d'emploi des différentes composantes les arrangements techniques (statuts de la force, règles d'engagement); Appui à la conceptualisation, la création et la mise en œuvre d'une composante civile. Un concours à la "Cellule composante civile" de l'EMR sera apporté pour l'appui à la constitution et la gestion d'un vivier d'environ 300 personnels civils, conformément au cahier des charges de l'UA.

A4.2 – Développer un appui au renforcement de la composante police (formations des cadres).

A4.3 – Apporter un appui à l'harmonisation des programmes de formation et au renforcement des compétences des centres ciblés, en coordination avec l'action de l'UA, y compris en termes d'appui au développement et à l'organisation des activités de formation dans les centres d'excellence reconnus par l'UA et la CEEAC, couvrant les différents outils et composantes.

A4.4 – Développer un appui à l'opérationnalité des personnels déployables via le financement de leurs formations structurantes/diplômantes, en complémentarité avec l'action de l'UA.

A4.5 – Fournir un appui technique au développement des capacités du Service intégré de formation (SIF) de la CEEAC dans le cadre d'une gestion renforcée des effectifs déployables.

A4.6 – Appuyer le développement des procédures de gestion des crises et de planification stratégique des engagements, faisant intervenir le Secrétariat général et les Etats membres de la CEEAC, en synchronie avec les procédures continentales (UA). Apporter appui technique au formatage des capacités de soutien administratif, financier et logistique aux missions de paix.

A4.7 – Conseiller sur le développement d'un mécanisme de gestion et de mobilisation des ressources dédiées au financement des opérations (Fonds COPAX) et sur la mise en place d'un cadre intégré de gestion des ressources humaines dédiées aux opérations. Appui technique à la mise en place d'un vivier d'experts nationaux formés aux opérations de soutien à la paix.

Ces activités seront complémentaires avec l'appui important apporté par l'APSA Support Programme à la FOMAC (appuis aux travaux de rédaction des concepts, de validation des politiques harmonisées UA-CEEAC, missions de contrôle des capacités, appui à la CDR, ...).

R5 - La gestion administrative, comptable et financière de la CEEAC est renforcée

Prestation d'assistance technique pour l'appui au renforcement des capacités de gestion au sein de la CEEAC et du Secrétariat général/DIHPSS/DPBARH – y compris un appui à la programmation stratégique, intégrée et inclusive et au renforcement d'outils informatiques et statistiques pour une gestion coordonnée, informée, budgétisée, transparente, et contrôlée sur le court-, moyen- et long-terme du mandat paix et sécurité de la CEEAC. L'appui de l'assistance technique contiendra du conseil, de l'appui technique et de la fourniture en quantité limitée d'équipements bureautiques, informatiques (logiciels de traitement des données et gestion de l'information, progiciel de gestion comptable, etc.), de communication, matériel pédagogique.

A5.1 – Planifier/accompagner la réalisation d'un audit complet du système de gestion budgétaire et comptable; Préparation vers le passage d'un nouvel audit des 6 piliers.

A5.2 – Etablir un schéma directeur de la réforme des mécanismes de comptabilité, audit, contrôle interne et passation de marchés - en fonction des conclusions de l'audit;

A5.3 Appuyer le renforcement des politiques et outils de gestion des ressources humaines. Renforcer l'inspection interne pour un plus grand professionnalisme et une responsabilisation et redevabilité accrues des services et des personnels; Améliorer les outils de suivi (déploiement, évaluation de la performance et gestion de la carrière); Développer de codes de déontologie; planification et harmonisation des plans de formations et de missions; harmonisation de la gestion des contrats des personnels et des traitements (honoraires, indemnités, per diem, etc.).

A5.4 – Appuyer la réorganisation de la structure de gestion administrative, budgétaire et comptable du Secrétariat général; Appui à la réforme du règlement financier et des procédures, et la modernisation de la structure du contrôle financier du Secrétariat général;

A5.5 – Apporter un appui technique et matériel à la mise en place d'un système intégré de gestion budgétaire, comptable et des ressources humaines; Etat des lieux exhaustif du système de gestion des données administratives, financières et comptables de la CEEAC; Fournir, installer et mettre en service un logiciel de gestion intégrée; Formations.

A5.6 – Mettre en place un système de comptabilité d'engagement et des normes pour la gestion des programmes et projets financés ou non par les bailleurs de fonds internationaux; Appuyer la mise en place d'une base de données des programmes et du système de suivi et évaluation;

A5.7 – apporter conseil/ appui au renforcement du cadre institutionnel et à l'opérationnalisation du service de passation des marchés (assistance technique et formations ciblées, équipements);

A5.8 – Appui technique/conseil visant le développement des capacités de soutien administratif, financier et logistique aux missions de paix en Afrique centrale; réalisation d'une étude de faisabilité du Fonds d'affectation spéciale du COPAX; mise en place d'un cadre normatif et réglementaire de gestion des missions de paix dans les domaines budgétaire et administratif; appui à la gestion d'un vivier d'expertise en appui aux OSP de la CEEAC.

A5.9 – Appui éventuel (étude) à la conception d'un mécanisme de financement interne du coût de gestion de la programmation de l'action régionale de la CEEAC.

R6 - Les cadres législatifs nationaux et les capacités des pouvoirs publics sont renforcés pour lutter contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles en Afrique centrale - y compris la criminalité faunique, le trafic du bois et le trafic des minerais

Appui fourni à travers la mise en œuvre d'un accord de délégation avec UNODC.

A6.1 – Fournir un appui au renforcement des capacités des pouvoirs publics, des procureurs et du système judiciaire.

- 1.1 Assurer la formation des pouvoirs publics et fournir un soutien au processus de collecte et d'analyse de renseignements, des investigations et des techniques d'enquêtes spécialisées.
- 1.2 Assurer la formation et fournir des mentorats aux procureurs afin de renforcer les capacités de préparer et lancer des actions en justice.
- 1.3 Assurer la formation des policiers de première ligne et des autres agents pertinents sur la gestion des lieux du crime et la police scientifique.
- 1.4 Assurer la formation des agents de douane et renforcer leurs capacités de détection.
- 1.5 Fournir du soutien technique et d'expertise pour la révision de la législation touchant à la criminalité liée aux des ressources naturelles, y inclus la législation contre le blanchissement des capitaux. En particulier, orienter les États sur la criminalisation du braconnage et des trafics des ressources naturelles et assurer que ces crimes sont considérés des « infractions graves » au sens de la Convention des Nations unies contre la criminalité organisée.
- 1.6 Fournir du soutien pour l'utilisation des données informatisées et le partage de ces données, à l'appui des enquêtes et des opérations de renseignement.
- 1.7 Assurer la formation sur l'application des techniques de police scientifique aux enquêtes sur les crimes liés aux espèces sauvages.
- 1.8 Evaluer les capacités et réponses nationales à la criminalité liée aux ressources naturelles, y compris par le biais des rapports de Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages, aux forêts (bois) et éventuellement aux minerais.
- 1.9 Assurer la sensibilisation pour des procureurs et des juges, afin d'accorder une priorité accrue aux dossiers et à la poursuite de la criminalité liée aux trafics. Elaboration de guides sur les peines à prononcer pour les divers crimes liés aux trafics des ressources naturelles.
- 1.10 Fournir du soutien systémique aux procureurs sur l'utilisation de l'ensemble des lois disponibles pour lutter contre la criminalité liée aux trafics des ressources naturelles: codes d'accusation pénale, guide de référence rapide, etc.

A6.2 – La coopération régionale est renforcée.

- 2.1 Fournir un appui à la création des équipes spéciales interinstitutionnelles de lutte contre la criminalité liée à l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles.
- 2.2 Appuyer l'élaboration des systèmes de partage des renseignements et de coopération en matière d'enquête et de poursuites dans la région.
- 2.3 Promouvoir et appuyer l'utilisation des techniques d'enquêtes spécialisées (surveillance, lutte contre le blanchiment d'argent, recouvrement des avoirs).

A6.3 – Renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et contre la corruption

- 3.1 Elaborer les stratégies contre la corruption pour les agences en charge des questions liées aux espèces sauvages, y inclut l'évaluation des risques et l'établissement des priorités.
- 3.2 Appui aux stratégies de lutte contre la corruption pour les agences en charge des questions liées l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles
- 3.3 Préparer et organiser des ateliers de formation pour les enquêteurs.
- 3.4 Préparer et organiser des ateliers de formation pour les procureurs.

3.5 Assurer des mentorats au sein des cellules de renseignement financier.

3.6 Assurer des ateliers de formation contre la corruption et renforcer la coopération parmi les différentes cellules de lutte contre la corruption.

3.7 Préparer et organiser des ateliers de formation contre le blanchiment des capitaux liés aux trafics et renforcer la coopération parmi les différentes agences pertinentes.

4.3 Logique d'intervention

Pour atteindre ses résultats, les activités du Projet ciblent les secteurs et les domaines d'intervention les plus critiques, selon une double approche en termes d'appui institutionnel (capacités de réformes) et opérationnel (capacités de mise en œuvre).

La gestion, la coordination et la supervision de l'ensemble du Projet mis en œuvre en gestion directe (R1, R2, R3, R4, R5) seront réalisées par l'équipe de l'Assistance technique long-terme.

De par la forte dimension interinstitutionnelle et interétatique du Projet, l'Assistance technique devra compter sur une collaboration étroite avec/entre les parties prenantes et faciliter un rapprochement permanent et un accompagnement simultané des structures concernées. Ce dialogue s'appuiera sur la légitimité institutionnelle et politique de la CEEAC et de son Secrétariat général, qui facilitera une communication autorisée du Projet avec la CEEAC et les représentants des Etats membres du COPAX.

Selon une programmation séquentielle, les activités stratégiques seront validées avant leur mise en œuvre opérationnelle via notamment les plans d'actions. L'équipe de l'assistance technique sera en charge du développement et de l'actualisation des plans d'actions, à la fois outils et produits des activités de dialogue. L'assistance technique développera aussi la plateforme régionale en ligne prévue pour une diffusion simplifiée de l'information relative au Projet et une communication efficace sur ses activités. Les plans d'actions serviront aussi au mécanisme de suivi et de contrôle des actions menées et des résultats obtenus. La diffusion de ces plans d'actions auprès des PTF actifs dans la région permettra aussi de garantir une coordination indispensable et une parfaite complémentarité du Projet avec les autres actions en cours ou futures – et tout spécialement la facilité paix et l'APSA Support Programme.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Secrétariat général de la CEEAC, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'UE (ACP-UE)³.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **60 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Ar12101>

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

SO.

5.4 Modalités de mise en œuvre

L'action sera mise en œuvre au travers:

- (i) d'un contrat de prestation de services en gestion directe avec un Consortium/Société de Conseil pour la fourniture d'assistance technique long-terme, la gestion et l'organisation des activités relatives au Projet d'appui institutionnel et opérationnel de la CEEAC.
- (ii) D'une convention de délégation en gestion indirecte avec UNODC pour la lutte contre le trafic et le commerce illégal des ressources naturelles.

5.4.1.1 Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de marchés	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
<u>Assistance technique:</u> Coordination et gestion du programme; suivi des contrats (activités sous R1 à R5); assistants techniques principaux et non principaux. Gestion des experts court-terme.	Services	1	A partir de Trimestre 2, Année N – 1 (Appel d'offres AT)
Activités d'appui – R1	Services	1	Trimestre 3, Année 1
Soutien à l'APSA – activités d'appui et de mise en œuvre des Résultats R2 à R4	Services & Fournitures	5	A partir de Trimestre 2, Année 1

Il est envisagé de lancer le marché de services pour l'assistance technique long-terme sous clause suspensive liée à l'adoption de la décision de financement du Projet.

5.4.1.2 Gestion indirecte avec une organisation internationale

Une partie de la présente action, ayant comme objectif une coopération renforcée entre Etats de la sous-région et avec la CEEAC afin de lutter efficacement contre le trafic et le commerce illégal des ressources naturelles (R6), peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'organisation internationale UNODC, conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique la signature d'une convention de délégation pour la gestion du projet et la mise en œuvre des activités prévues visant une coopération renforcée entre Etats de la sous-région et avec la CEEAC afin de lutter efficacement contre le trafic et le commerce illégal des ressources naturelles (et contre la criminalité qui y est associée). Trois grandes filières sont considérées pour l'action envisagée: la criminalité faunique, le trafic du bois et le trafic des minerais. L'appui comprendra notamment un soutien technique aux autorités nationales pour le développement des capacités d'investigation, de poursuites

criminelles ainsi que de collaboration/coordination entre Etats, y inclus leurs autorités judiciaires, et entre ceux-ci et des organisations internationales.

Ce mode de mise en œuvre se justifie car l'axe d'intervention choisi relève des thématiques essentiellement sécuritaires dans le champ de l'action de l'Etat contre les trafics des ressources naturelles en Afrique centrale. En l'occurrence, l'UNODC: a) a le mandat d'assister les pays à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages; b) a l'expérience dans la provision d'assistance technique dans ce domaine en Afrique; c) a l'appui des pays centrafricains soutiennent et ont confiance en l'UNODC en ce qui concerne la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages; d) l'UNODC a signé un Mémoire d'Entente (2015) avec la CEEAC.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: engagement et liquidation des dépenses associées à la mise en œuvre de la composante; engagement et liquidation des dépenses associées aux activités de renforcement des capacités (formation).

UNODC fait actuellement l'objet d'une évaluation ex ante conformément à l'article 61, paragraphe 1, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. L'ordonnateur compétent de la Commission considère que, sous réserve de la conformité à l'évaluation ex ante sur la base du règlement (UE, Euratom) n° 1605/2002 et d'une coopération de qualité établie de longue date avec elle, l'organisation internationale peut être investie de tâches d'exécution budgétaire en gestion indirecte.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution de tiers
1 – Gestion indirecte avec une organisation internationale:		
Gestion indirecte avec UNODC (R6)	6 000 000	/
2 – Gestion directe – Passation de marchés de services:		
Assistance technique	4 000 000	/
Activité d'appui – R1	200 000	/
Soutien à l'APSA (R2, R3, R4)	4 000 000	/
Appui au DPBARH (R5)	3 000 000	/
Évaluation – Audit	300 000	/
Communication et visibilité	300 000	/
Provisions pour imprévus	1 200 000	
TOTAL	19.000.000	

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Structure organisationnelle pour l'appui institutionnel et opérationnel à la CEEAC

Le Projet sera exécuté par l'assistance technique. Il concerne la mise en œuvre de l'objectif spécifique 1.1 "Réalisation de la feuille de route paix et sécurité de la CEEAC" du PIR AC 11^e FED. Il sera organisé comme suit:

- **Un comité de pilotage** chargé de définir l'orientation générale de l'action, de procéder aux arbitrages nécessaires et de garantir une parfaite complémentarité du Projet notamment avec le Programme APSA III (via aussi son comité de pilotage) et la facilité paix. Il sera composé des représentants 'politiques' de la CEEAC, du Secrétariat général de la CEEAC, de la DUE et le cas échéant des représentants des Etats-Membres (UE/CEEAC) impliqués. Le comité de pilotage se réunira deux fois par an ou lorsque les circonstances l'exigent. L'AT, et les services CEEAC concernés par l'appui, présenteront les activités réalisées, les difficultés éventuellement rencontrées, les résultats atteints, et les plans d'actions de la période suivante.
- **Un comité technique** chargé du suivi opérationnel, administratif/financier et technique des activités du Projet et de ses composantes. Il sera composé du chef de l'assistance technique qui assure le secrétariat, des représentants 'techniques' des instances de la CEEAC, du coordonnateur de la cellule d'appui à l'ordonnateur régional, du représentant de la Délégation de la UE et de toute autre structure jugée pertinente/concernée (représentants EM-CEEAC et/ou des ambassades d'EM-UE). Il se réunira sur base trimestrielle ou lorsque les circonstances l'exigent.
- **Des groupes de travail** spécifiques aux résultats de l'action (R1 à R5) seront créés pour permettre de coordonner les différentes activités mise en œuvre. Il sera composé du Chef de l'Assistance technique qui assure le secrétariat, des représentants 'techniques' des instances de la CEEAC, du coordonnateur de la cellule d'appui à l'ordonnateur régional, du représentant de la DUE et de toute autre structure jugée pertinente/concernée (représentants EM-CEEAC et/ou

des ambassades d'EM-UE). Ils se réuniront à chaque fois que cette dernière l'estime nécessaire ou sur demande des parties prenante à la mise en œuvre.

- **Une Unité de Gestion du Programme.** L'Unité de gestion du programme (UGP) basée à Libreville (Gabon) sera constituée par un consortium/bureau d'études et composée pour le long terme de deux Experts principaux (Coordination globale, appui aux activités, appui au dialogue), de deux assistants administratifs et financiers, d'un expert réforme administrative et financière. L'UGP sera responsable de la coordination stratégique, administrative et financière du Projet et sera chargée de la réalisation des résultats identifiés. De plus, des experts non principaux (expertise court-terme) seront mobilisés pour appuyer le travail de l'UGP notamment pour le travail d'accompagnement et de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la CEEAC (R2, R3, R4, R5).

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du Consortium/Bureau d'Etudes en collaboration étroite avec la CEEAC. À cette fin, le consortium/bureau d'études doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins deux fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Pour l'action menée par l'UNODC, le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'UNODC dans le champ de la convention de délégation. À cette fin, l'UNODC va établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement et des rapports finaux, suivant les termes de la convention de délégation.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance et à la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours, finales et ex post de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour identifier et résoudre des problèmes et à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport au processus de réformes institutionnelles et organisationnelles et de renforcement des capacités de la CEEAC; et par ailleurs pour aider à la formulation et l'identification des actions ultérieures dans le secteur de concentration - par exemple pour le secteur relatif à la gestion et le contrôle des frontières.

Une évaluation finale et une évaluation ex post seront réalisées à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques) et particulièrement pour évaluer l'impact à long terme de l'appui dans le secteur de concentration. La mesure de l'impact et les aspects de pérennisation des acquis en matière des capacités institutionnelles et organisationnelles renforcées, seront particulièrement ciblées.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu 3 marchés de services d'évaluation respectivement en 2018 pour l'évaluation à mi-parcours, 2020 pour l'évaluation finale puis 2022 pour l'évaluation ex-post.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions. À titre indicatif, il sera conclu 3 marchés de services d'audit entre 2017- 2021.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

À titre indicatif, deux marchés de services de visibilité et communication seront conclus au titre d'un contrat-cadre au troisième trimestre 2017.

6 CONDITIONS PREALABLES

S.O.

Liste des acronymes

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ALPC	Armes légères et de petits calibres
APSA	Architecture africaine de paix et sécurité
AT	Assistance technique
BAD	Banque Africaine de développement
CEDEAO	Communauté économique et douanière des États d'Afrique de l'Ouest
CDS	Commission de Défense et de Sécurité
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CIC	Centre interrégional de coordination
COPAX	Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale
COPEL	Comité de Pilotage Elargi - appartient à la gouvernance du PIR AC 11 ^{ème} FED
CRESMAC	Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale
CRIMGO	Routes maritimes critiques du golfe de Guinée
DAP-MARC	Direction des affaires politiques et du MARAC
DIHPSS	Département de l'intégration humaine, paix sécurité et stabilité
DSH	Direction de la Sécurité Humaine
DPBARH	Département du programme, du budget, de l'administration et des ressources humaines
DUE	Délégation de l'Union européenne (DUE-Gabon = Délégation de l'UE au Gabon)
EEML	Ecole d'état-major de Libreville
EGT	Ecole de génie travaux
EIFORCES	Ecole internationale des forces de sécurité
EM-UE	Etats-membres de l'Union Européenne
EM-CEEAC	Etats-membres de la CEEAC
EMR	Etat-major Régional de la CEEAC
ESIG	Ecole supérieure internationale de guerre
EUPST	European Union Police Services Training
FED	Fonds européen de développement
FOMAC	Force Multinationale de l'Afrique centrale
FPA	Facilité de paix pour l'Afrique
IcSP	Instrument contribuant à la sécurité et à la Paix
LRA	Lord's Resistance Army
MAE	Ministère Affaires Etrangères
MAI	Ministère Affaires Intérieures
MdD	Ministère de la Défense
MARAC	Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale
MICOPAX	Mission de consolidation de la paix en Centrafrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisation(s) de la société civile
OSP	Opération de sécurité et de paix
PAMEC	Programme UE d'appui aux mécanismes de coordination
PAPS	Programme d'appui à la paix et sécurité
PF-CEEAC	Programme frontières de la CEEAC
PF-UA	Programme frontières de l'Union africaine
PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme indicatif régional
PIR AC 11eFED	PIR pour Afrique centrale sous le 11 ^{ème} FED
PLANELM	Élément de planification
PTF	Partenaire(s) Technique(s) et Financier(s).
RSS	Réformes secteur sécurité
SG-CEEAC	Secrétaire général de la CEEAC
SIF	Service intégré de formation
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNODC	Office des Nations Unies pour la drogue et le crime

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (incl. année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
OBJECTIF GENERAL: IMPACT	Objectif général: d'améliorer la stabilité politique régionale et la gouvernance démocratique en Afrique centrale à travers l'appui à la consolidation des institutions régionales intervenant dans la promotion de la paix, la sécurité, la prévention et la gestion des conflits	- Indicateurs de conflits et de violences mis en perspective dans le champ des analyses politiques sur l'occurrence, la persistance ou l'accroissement des conflits et des violences en Afrique centrale - Indices sur l'Etat de droit des Nations Unies - Mo Ibrahim Index of African Governance (IIAG) - Indices de gouvernance mondiale (les indicateurs paix/sécurité; Etat de droit; Droits de l'Homme) - Uppsala Conflict Data Programme (UCDP) - Données statistiques sur le braconnage, les trafics et l'exploitation illégales des ressources naturelles et des espèces en danger d'extinction	En 2015, les Etats de la zone CEEAC restent confrontés à plusieurs conflits infra étatiques, aux violences politiques et sociales, à l'expansion de menaces terroristes et à la criminalité transfrontalière Données statistiques à préciser en première phase	Progression constante (2020) des réponses politiques de la CEEAC dans le cadre d'une stratégie régionale opérationnelle et effective pour la promotion et la consolidation de la paix, la prévention des conflits, la gestion et la résolution des conflits. Progression des indices sur la durée du projet Augmentation des opérations et impact sur les capacités d'interventions	Rapports et analyses des situations stratégiques de la CEEAC (sources diverses) - Analyses et rapports sur les questions de paix et sécurité: UE, Nations Unies; International Crisis Group, etc. IIAG / UCDP et les données du Conflict Barometer of Heidelberg Institute for International Conflict Research (HCB) Sources UNODC / autres	/
OBJECTIFS SPECIFIQUES: EFFETS DIRECTS	Objectif spécifique 1: Appuyer le processus des réformes institutionnelles et organisationnelles de la CEEAC et de son Secrétariat général Objectif spécifique 2: Appuyer la réalisation efficace	- Nature/contenu et portée des réformes/révisions des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires, dont le règlement financier, de la CEEAC - Nature/contenu et portée de la réforme sur le COPAX - Nature et efficacité des réformes organisationnelles, de gestion administrative et financière (DPBARH) - Nombre et qualité/efficacité des mesures/actions apportées au renforcement institutionnel - Degré d'opérationnalisation du dispositif de sécurité collective, et degré d'intégration dans l'APSA. - Nombre et qualité/efficacité des mesures/actions apportées au renforcement des mécanismes d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de gestion de conflits – y compris pour la gestion administrative	A approfondir en première phase de l'AT pour chaque secteur d'appui concerné, partant du constat établi: le fonctionnement de la CEEAC est obéré par l'inadaptation de sa gouvernance, la faiblesse de ses mécanismes institutionnels, l'inadéquation de son cadre juridique, et la faiblesse de gestion administrative et financière de ses services	A préciser en première phase pour chaque secteur d'appui concerné: 100% des réformes nécessaires à la révision des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires, sont promulgués; 80% des activités prévues dans les plans d'action pour la réforme sont réalisées (2021).	Rapports d'activités AT Rapports interne CEEAC	

	et efficiente du mandat de la CEEAC dans le champ des priorités stratégiques de l'APSA Objectif spécifique 3: <u>Appuyer la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles</u>	renforcée des opérations de sécurité et de paix - Nature et qualité (selon des critères de rapidité, de pertinence/efficacité analytique, stratégique, thématique, géographique, etc.) des interventions et des prestations liées au mandat de la CEEAC. - Augmentation des opérations des pouvoirs publics et des poursuites contre la criminalité liée aux trafics - Mesures pour développer ou modifier les cadres juridiques nationaux, afin de renforcer la protection	valeurs de référence dans les pays ciblés	% d'augmentation par rapport aux valeurs de référence – à préciser: valeur intermédiaire: 2%	Evaluations nationales (fait par des experts internationaux recruté par UNODC, et des experts nationaux, afin d'assurer l'appropriation Autres sources des organismes nationaux	
PRODUITS	<u>(R1) Le pilotage du processus de réforme de la CEEAC est appuyé et accompagné</u> 1.1 – Le dialogue politique sectoriel et thématique au sein de la CEEAC est accompagné 1.2 – Une plate-forme régionale pour le dialogue politique sectoriel et thématique est mise en place 1.3 – Capacités renforcées des instances de la CEEAC à assurer le suivi et la mise en œuvre des réformes 1.4 - La refonte de l'encadrement juridique de la CEEAC est appuyée/suivie 1.5 – La réforme des systèmes administratifs, financiers et opérationnels est appuyée 1.6 - Une stratégie de communication, sensibilisation et promotion de la coopération interinstitutionnelle.	- Nombre/fréquence et qualité/portée des activités et des réunions ciblées de dialogue sectoriel et thématique réalisées pour le pilotage et mise en œuvre des réformes. - Développement et architecture de la plate-forme, qualité et pertinence des entrées/pages en ligne, nature de l'information mise à disposition, nombre et qualité des utilisateurs - Nombre et qualité des activités d'appui au suivi des réformes; nombre des réunions de coordination des structures/services appuyés; dispositif de suivi technique et d'information mis en place/fonctionnel. - Le cadre juridique de la CEEAC est renforcée et en ligne avec le cadre du COPAX réformé - Le cadre juridique/règlement intérieur/organigramme/procédures sont diagnostiqués - Nombre et qualité/pertinence des campagnes de sensibilisation, communication et information (ateliers, campagnes publiques, communications sur les secteurs et activités pertinentes	Néant Néant Non-disponible Néant Analyse interne CEEAC / Etudes sur les procédures et le cadre financier Néant	En moyenne 3 réunions/an entre 2017 – 2020; Plan de travail global formulé et plans d'action soumis; agenda des réformes formulé; plan et mesures politiques d'appui au réforme formulés/soumis Plate-forme en place 2017 En moyenne 5 réunions/an entre 2017 - 2020 Plan d'action; Rapport finalisé et disponible du plan d'action - 2017 Plan d'action; Rapport finalisé et disponible du plan d'action - 2017 10 campagnes (cumulées entre 2017 et 2020)	Décisions sur les plans de réformes Rapports d'activités AT Rapports interne CEEAC Documents techniques Compte rendus d'activités (minutes, rapports de missions, conclusions)	<u>Risque # 1:</u> La dégradation de la situation politique; la fragilité institutionnelle des structures; la faible mobilisation des principaux acteurs décisifs, concourent à un certain risque politique du processus des réformes. <u>Mesure d'atténuation:</u> les activités du projet visant le renforcement du dialogue, l'encadrement des réformes et la communication/visibilité du processus permettent d'atténuer ce risque et optimise l'ancrage politique et institutionnel du projet

<u>(R2) Le Protocole du COPAX est révisé</u> 2.1 – Le processus décisionnel et de l'architecture du COPAX est diagnostiqué/évalué 2.2 – Les outils conceptuels et juridiques de prévention/gestion des conflits sont adaptés 2.3 – Les procédures de gestion des crises et de planification des engagements stratégiques sont consolidées 2.4 – Le Comité des Ambassadeurs est mis en place 2.5 – Le Conseil de Sages est appuyé et constitué 2.6 – Des structures dédiées aux activités du COPAX (groupes d'analyse, services sectoriels) sont diagnostiquées 2.7 – La communication entre le Secrétariat général et les Etats membres sur les questions de paix et de sécurité, y compris sur le plan technologique (appui diagnostic à la modernisation des systèmes d'information nationaux) est renforcée	<u>L'ensemble des points implique un processus d'adoption des travaux et des textes, impliquant des ateliers et réunions préparatoires, entre autres aux niveaux experts, à l'initiative des parties prenantes</u> • Travaux d'étude/ateliers sur la réforme du COPAX, les enjeux de révision des textes (Protocole, autres) et les insuffisances du dispositif. Travaux de révision/réforme du cadre législatif du COPAX. • Travaux d'étude/atelier sur les principes de souplesse de décision et de gestion du COPAX • Travaux d'étude/ateliers sur le champ d'action du COPAX reformulé/recadré. Validation des concepts • Protocole du COPAX révisé (soumis à décision) • Qualité/pertinence des évaluations du champ des actions sectorielles liées au COPAX (ALPC, Lutte contre le braconnage, frontières, traite des personnes, coopération policière – p. ex. scientifique, etc.) • Etude sur le financement du COPAX. Etude sur la création/faisabilité du Fonds COPAX • Rapport/Propositions sur la création du Comité de Sage et l'activation du Comité des Ambassadeurs comme organe permanent de décision. • Propositions sur le renforcement du mandat du Secrétariat général / Feuille de route P & S révisée • Nombre/fréquence et qualité des activités et des réunions ciblées sur la réforme du COPAX - et pertinence des outils de coopération et de communication déployés (ateliers, groupes de travail et de suivi, publication/diffusion des informations)	Néant / Information non disponible Néant / Information non disponible Rapports internes produits par les services DIHPSS Pas d'étude La Feuille de Route date de 2010 Néant / Information non disponible Consultations initiées 2016 par CEEAC + CDS 2016	En moyenne 5 ateliers/an entre 2017 – 2020 En moyennes 2 réunions préparatoires/an (avant décision) Rapport des différents travaux d'études 2017-18; décisions relatives Comites Ambassadeurs / de Sages Consensus: 2018 Décision Protocole du COPAX révisé 2019/2020* Feuille de route Paix et Sécurité de la CEEAC revue et adoptée par les Etats membres avant fin 2018* Calendrier et mise en place des consultations: 2017. Une campagne/an de visibilité et communication	Rapports d'activités AT Rapports interne CEEAC Documents techniques, études, évaluations Compte rendus d'activités (minutes, rapports de missions, conclusions) Décisions/Actes du COPAX réformé	Risque # 2 - Le processus d'adoption des propositions de réformes et des textes peut contraindre l'agenda des travaux. Risque # 3 – la complexité politique des dossiers et les implications juridique/légales relatives au COPAX implique un risque de retard dans la mise en œuvre du projet Mesure d'atténuation: La mise en place d'un calendrier des consultations, l'utilisation optimale du dialogue et de la plateforme régionale ainsi que le rôle clef du Secrétariat général dans le processus de consultation COPAX et des consensus.
<u>(R3) Les capacités de la CEEAC/MARAC à prévenir les risques sécuritaires, sont renforcées</u> 3.1 – Les outils conceptuels juridiques sur la prévention des conflits sont adaptés/ 3.2 – Un réseau sous-régional d'alerte précoce relié au MARAC, est mis en place 3.3 – Les capacités du réseau actuel de correspondants décentralisés sont renforcées 3.4 – L'établissement pilote des bureaux statutaires	• Travaux d'étude/ateliers sur la réforme le renforcement du MARAC • Réseau sous-régional d'alerte précoce. • Evaluation et suivi du réseau actuel de correspondants • Nombre de correspondants décentralisés renforcés: compétences (formations) et équipement (matériel) • Nombre et mise en activité des Bureaux statutaires nationaux • Méthodologie et manuel de collecte • Nombre/qualité des personnes/analyste formés aux techniques d'investigation, collecte et analyse • Statut des activités d'appui méthodologique aux missions de médiation (formations) • Système de gestion de l'information et des données • Statut des formations au système de gestion de la base de données	Information non disponible Néant Information non disponible 20 correspondants Néant Néant 4 analystes Néant	Environ 3 ateliers entre 2017-2018 40 correspondants 4 bureaux nationaux de MARAC d'ici fin 2018* Outil en place fin 2017 4 analystes + personnels des bureaux nationaux (formations 2018)	Rapports d'activités AT Rapports interne CEEAC Documents techniques et évaluations	Hypothèse: La CEEAC et l'UA collaborent efficacement dans la définition des points de convergence et de complémentarité des actions et appuis. Risque # 4 – Faible implication et mobilisation des services et personnels bénéficiaires des formations

nationaux MARAC est mené 3.5 – Les méthodologies et les compétences des analystes géographiques du MARAC sont renforcées 3.6 –Le dispositif de médiation est renforcé 3.7 - Le système de gestion des données est modernisé et renforcé	• Statut des mécanismes de consultations et d'échanges d'information régionaux (CEEAC, Secrétariat général, Etats membres) et intra régionaux. • Système de suivi et évaluation des services et prestations des services du MARAC • Nombre possible de missions de médiation organisées par la CEEAC (Panel des sages ou autres missions de diplomatie préventive), décomposées suivant la participation ou non de la société civile*	Aucun système consolidé Néant Aucun système de suivi Néant	Système en place 2018 Nombre de personnels formés à déterminer - Formations 2018 Capacité avérée prévalant sur le nombre	Compte rendus d'activités (minutes, rapports de missions, conclusions)	<u>Mesure d'atténuation:</u> L'approche participative et l'adoption formelle des plans d'action permettront de limiter ce risque
<u>(R4) La multi dimensionnalité de la FOMAC est appuyés et les capacités de projeter des forces opérationnelles sont renforcées.</u> 4.1 –La conceptualisation des composantes est appuyée 4.2 – Le renforcement de la composante police est appuyé. 4.3 – Les programmes de formation sont appuyés 4.4 – L'opérationnalité des personnels déployés renforcée 4.5 –Les capacités de gestion du Service intégré de formation (SIF) de la CEEAC sont renforcées 4.6 – Les procédures de gestion des crises et de planification des engagements sont consolidées. 4.7 – Un mécanisme de gestion et de mobilisation des ressources dédiées au financement des opérations (Fonds COPAX) est proposé	• Travaux d'étude/ateliers sur la conceptualisation et la mise en œuvre des composantes – civiles et police • Cellule composante civile de l'Etat-major Régional • Etudes sur la programmation des formations (complémentarité UA – PIR, secteurs, personnels) • Nombre et qualités des personnels déployables formés / Rapports de suivi et d'évaluations des formations prestées • Nombre et qualité des personnels/cadres formés • Participation aux formations éventuellement conjointement avec EUPST (IcSP) • Développement des méthodologies et système de gestion des effectifs déployables • Statut des Procédures de gestion et la création d'un mécanisme de gestion OSP • Statut du Système formaté de soutien administratif, financier et logistique • Statut du vivier d'experts nationaux en appui au OSP	Aucune étude Néant Information non disponible Néant Pas de système de gestion OSP	Rapports et propositions fin 2017. Consensus: 2018 Constitution de la cellule Constitution d'un vivier de 300 personnels civils -2018 Personnels formés: info à préciser en première phase du projet Système en place 2018 La FOMAC est multi-dimensionnelle et ses effectifs sont opérationnels (2019) – dont 25% minimum de femmes dans la composante civile Nbre de participants aux formations conjointes Outils sur les procédures et Système de gestion OSP finalisé pour décision de mise en œuvre 2018	Rapports d'activités AT Rapports interne CEEAC Documents techniques et évaluations Compte rendus d'activités (minutes, rapports de missions, conclusions)	<u>Axe:</u> La CEEAC et l'UA collaborent efficacement dans la définition des points de convergence et de complémentarité des appuis (notamment PIR et APSA Support). <u>Axe:</u> Rôle des centres d'excellence précisé dans le cadre du programme de formations.

	<u>(R5) La gestion comptable, administrative, et financière de la CEEAC est renforcée.</u> 5.1 – Un audit complet du système de gestion budgétaire et comptable est réalisé 5.2 - Un schéma de la réforme des mécanismes de comptabilité, audit, contrôle interne est effectué 5.3 - Les politiques et outils de gestion des ressources humaines sont renforcées. 5.4 - La structure de gestion administrative, budgétaire et comptable du Secrétariat général est réorganisée 5.5 – Un système intégré de gestion budgétaire, comptable et RH est appuyé 5.6 – Un système de comptabilité d'engagement pour la gestion des programmes est créé 5.7 – Le service de passation des marchés est appuyé 5.8 – Les capacités de soutien administratif, financier et logistique aux missions de paix en Afrique centrale sont renforcées 5.9 – Un mécanisme de financement interne des coûts de gestion de l'action CEEAC est étudié	• Audit du système de gestion • Etudes de faisabilité sur la réforme des mécanismes comptabilité, audit, contrôle interne • Dispositions réglementaires liées au statut et à l'organisation administrative/RH et financière • Un système de contrôle interne de gestion et d'exécution budgétaire et comptable • Audit 6 piliers • Un cadre intégré de gestion des ressources humaines • Formation des personnels à la maîtrise des procédures administratives et financières de gestion • Etude/évaluation et proposition de renforcement des capacités de collecte de la cellule CCI/CEEAC • Campagne de sensibilisation auprès des administrations nationales pour la collecte et le recouvrement de la CCI (Douanes, Trésor et Parlements nationaux)	Pas d'étude Non application des règles des règles et procédures liées à l'audit des 4 piliers Néant Néant Néant	Etudes et rapports disponibles avant fin 2017 Règles et procédures liées aux 4 piliers respectées avant fin 2018* Réglementations révisées d'ici fin 2018* 1 Audit 6 piliers réalisé 5 personnels formés aux techniques et outils de gestions à Direction Administration/Ressources humaines + 3 personnels formés à Direction programme et budget + 7 personnels formés à Agence comptable et contrôleur financier Formation générales sur les procédures et règlements à l'ensemble des personnels ciblés du Secrétariat général: env. 60 personnes formés d'ici 2019 Systèmes intégrés en place (structure de l'outil, matériel, progiciel) et fonctionnels au sein du DPBARH avant fin 2018 La CEEAC passe avec succès un nouvel audit des 6 piliers (2020) 10 campagnes cumulées entre 2017 et 2020 Minimum un rapport finalisé et propositions formulées en 2018 sur la gestion des missions OSP	Rapports d'activités AT Rapports interne CEEAC Documents techniques et évaluations Compte rendus d'activités (minutes, rapports de missions, conclusions) Rapport d'audit 6 Piliers	<u>Risque # 4</u> – Faible implication et mobilisation des services et personnels bénéficiaires des formations <u>Mesure d'atténuation:</u> L'approche participative et l'adoption formelle des plans d'action permettront de limiter ce risque
--	---	--	--	--	--	--

	<u>(R6) Les cadres législatifs nationaux et les capacités des pouvoirs publics combattre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique centrale, sont renforcés.</u> 6.1 – Les capacités des pouvoirs publics, des procureurs et du système judiciaire, sont renforcées	• Nombre des états à réviser la législation • Augmentation des rapports sur la criminalité liée aux espèces sauvages, y inclut les renseignements et les opérations qui lui sont inhérentes • Ateliers de formations initiales et avancées pour les agents des forces de l'ordre, les procureurs et les juges • Augmentation du personnel des pouvoirs publics ayant des connaissances spécialisées sur les enquêtes • Ateliers de formation pour la gestion des lieux de crime et police scientifique • Appui par des tutorats • Augmentation dans la recevabilité des affaires et les condamnations en justice dans les cas touchant la criminalité liée aux espèces sauvages	2 Etats (2016) 0 Etats (2016)	5 Etats (2020) 2 Etats (2020)	Rapports de mission Rapports des organismes nationaux Rapports d'Interpol, CITES, OMD et des autres organismes, tels que les organismes nationaux chargé de lutter contre la corruption Contrôle de la qualité des formations à travers des questionnaires Des épreuves avant et après les formations et/ou évaluation du personnel des forces de l'ordre.	Manque de volonté politique de la part des gouvernements nationaux d'adresser la criminalité liée aux espèces sauvages
	6.2 – La coopération régionale est renforcée	• Augmenter le nombre des accords de coopération internationale, des demandes d'entraide judiciaire, des opérations conjointes • Création des groupes de travail inter-agences à l'échelle nationale (collaboration entre les forces de l'ordre, des procureurs et le système judiciaire), responsable pour la coordination et la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	0 formations (2016) 0 formations (2016) 2 formations (2015) 1 Etat (2015) 0 Etats (2015)	12 formations (2020) 4 formations dans 4 pays (2020) 6 formations (2020) 3 Etats (2020) 5 Etats (2020)	Visites de terrain Rapports d'évaluation Communications avec les organismes nationaux Rapports des bureaux de terrain UNODC Mémoires d'accord	
	6.3 – Les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et contre la corruption sont renforcées	Nombre d'états soutenus à renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption La corruption est mieux ciblée par les services des espèces sauvages, et les organismes nationaux arrivent à mieux gérer leur réputation face à les acteurs	A déterminer (2016) 0 Etats (2015) 0 Mémoires d'accord (2015)	2% augmentation à la fin de l'action 3 Etats (2020) 5 Mémoires d'accord ou similaire (2020)	Visites de terrain Rapports d'évaluation Communications avec les organismes nationaux Rapports des bureaux de terrain UNODC	
			0 États (2016) 0 États (2016)	4 Etats (2020) 4 Etats (2020)		